

Avant-projet de décret concernant la modification d'actes dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

Canevas de la consultation

1. Avez-vous des remarques à formuler sur la mise en œuvre en deux phases de la nouvelle répartition des tâches et péréquation financière dans le canton du Valais (*1^{ère} phase destinée à mettre en œuvre les modifications de la législation fédérale au 1^{er} janvier 2008, deuxième phase visant à transposer les principes de la réforme fédérale au plan cantonal*) ?
2. Avez-vous des remarques à formuler sur la modification formelle de la loi sur la mensuration officielle et l'information géographique du 16 mars 2006 (*compétences en matière de conventions-programmes*) [Avant-projet de décret RPT, chiffre 1] ?
3. Avez-vous des remarques à formuler sur l'avant-projet de concept cantonal d'enseignement spécialisé énoncé en première approche dans le rapport du comité de pilotage RPT ?
4. Avez-vous des remarques à formuler sur la modification de la loi sur l'enseignement spécialisé du 25 juin 1986 [Avant-projet de décret RPT, chiffre 2] ?
5. Avez-vous des remarques à formuler sur les modifications proposées de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du 24 juin 1980 (*notion de dépenses liées et nouvelles, compétences en matière de conventions-programmes*) [Avant-projet de décret RPT, chiffre 3] ?
6. Avez-vous des remarques à formuler sur les modifications proposées de la loi sur les subventions du 13 novembre 1995 (*forme juridique, contenu des conventions-programmes, types de subventions*) [Avant-projet de décret RPT, chiffre 4] ?
7. Avez-vous des remarques à formuler sur les modifications proposées de la loi cantonale sur les routes du 3 septembre 1965 [Avant-projet de décret RPT, chiffre 5] ?
8. Avez-vous des remarques à formuler sur les modifications proposées de la loi sur les transports publics du 28 septembre 1998 (*répartition entre canton et communes*) [Avant-projet de décret RPT, chiffre 6] ?
9. Avez-vous des remarques à formuler sur l'approche globale retenue pour le domaine social (*recherche de l'équilibre financier pour les communes dans leur ensemble et pour chaque commune en particulier, harmonisation des taux*) ?
10. Avez-vous des remarques à formuler sur la modification proposée de la loi sur la santé du 9 février 1996 (*nouvelle répartition des participations cantonales et communales de l'excédent de dépenses des CMS, sans lien avec loi sur harmonisation*) [Avant-projet de décret RPT, chiffre 7] ?
11. Avez-vous des remarques à formuler sur les modifications de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants du 12 novembre 1998 et de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance invalidité du 9 novembre 1993 [Avant-projet de décret RPT, chiffre 8 et 9] ?

12. Avez-vous des remarques à formuler sur les modifications proposées de la loi d'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires AVS / AI du 29 septembre 1998 [Avant-projet de décret RPT, chiffre 10] ?
13. Avez-vous des remarques à formuler sur les modifications proposées de la loi sur le logement du 30 juin 1988 [Avant-projet de décret RPT, chiffre 11] ?
14. Avez-vous des remarques à formuler sur les modifications proposées de la loi sur l'intégration et l'aide sociale du 29 mars 1996 (*contribution des communes et de l'Etat conformément à la loi sur l'harmonisation*) [Avant-projet de décret RPT, chiffre 12] ?
15. Avez-vous des remarques à formuler sur les modifications proposées de la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle du 8 avril 2004 (*prise en charge par le canton de 62.5%, prise en charge par les communes de 37.5%, préciput de 11%*) [Avant-projet de décret RPT, chiffre 13] ?
16. Avez-vous des remarques à formuler sur les modifications proposées de la loi sur l'intégration des personnes handicapées du 31 janvier 1997 [Avant-projet de décret RPT, chiffre 14] ?
17. Avez-vous des remarques à formuler sur les modifications proposées de la loi forestière du 1^{er} février 1985 [Avant-projet de décret RPT, chiffre 15] ?

La réponse aux questions précitées peut être complétées par toute autre remarque ou proposition concernant la mise en œuvre au plan cantonal de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.